

VILLE DE VILLENROY



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2023
14 heures 30**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mai 2023 à 14 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le parc de la Mairie, sous la présidence d'Emmanuel HUDE, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, Mmes, HUDE Emmanuel, SILVA Guyslaine, KRONENBITTER Patrick, JULIENNE Anouke, GAUCHER Alain, TEIXEIRA Sylvie, ASKOUBAN Rachid, DANIEL Caroline, LY Abdou, FOURNIER Agnès, MARIN-BARROIS Cécile, RODRIGUES Aurore, NEIVA DE SOUSA Joséphine, BUIRON Lucile, BOUKHRIS Samira, INCANA-BESSON Myriam, THERIN Yann.

Absents ayant donné pouvoir : MM MERCIER Claude à FOURNIER Agnès, LEITAO Pédro à NEIVA DE SOUSA Joséphine.

Absent(e)s : Mme MM BRETHIOT Micheline, TANKOUA Justin et JARDINIER Patrick, Mme MM DÉROY Hervé, GRIMAUD Pascal, KOZA Nadia, BEAUJEAN Gérard et FIERRY-FRAILLON Julien.

Déroulé du Conseil Municipal :

Roulement de tambour

Le Maire annonce que ce Conseil Municipal exceptionnel est ouvert.

Roulement de tambour

Appel des conseiller(e)s :

Citoyenne SILVA

Citoyen KRONENBITTER

Etc...

Secrétaire de séance :

Citoyenne SILVA

Ce Conseil Municipal Extraordinaire se déroule en présence du Général Baron Pelet qui siègera à mes côtés.

Je demande au citoyen ESMERY de rajouter au procès-verbal la présence du sénateur Vincent Eblé, descendant du Général d'empire Jean-Baptiste Eblé, général d'artillerie, nommé commandant en chef des pontonniers de la Grande Armée en 1812.

Roulement de tambour

L'unique délibération de ce conseil concerne la nouvelle dénomination du parc de la Mairie, dans lequel nous nous trouvons et qui va devenir, à votre bon vouloir citoyennes et citoyens, le parc du Général Baron Pelet.

Général Baron, j'aurais pu présenter cette délibération en parlant de votre vie, de votre carrière, de vos créations, vous qui êtes le précurseur de nos GPS actuels. Mais je laisse ce soin aux historiens qui depuis hier nous relatent tout ça avec talent.

Je vous propose plutôt, à l'instar du fabuleux écrivain qui à la fin de ce dix-neuvième siècle va nous emporter de la terre à la lune, nous faire voyager sous la mer ou nous emmener cinq semaines en ballon, je vais vous emmener dans votre avenir. Je suis certain que vous l'auriez apprécié ce Jules Verne si vous aviez eu la chance de vous connaître. Vous avez été deux fameux créateurs.

Nous allons donc nous placer en l'an de grâce 1823. Ce cher empereur que vous avez si fidèlement servi aurait pu nous dire que nous étions le 24 floréal, jour de la valériane, même si ce calendrier a été abandonné en 1806. Vous voilà donc installé dans cette superbe demeure et vous pouvez profiter de ce magnifique parc pour vous y ressourcer.

Vous allez être, Général Baron, un villenoyen à part entière, fréquentant vos amis Plicque dont l'ancêtre a été le premier Maire de notre commune à la révolution et croisant de temps en temps ce coutelier parisien qui avait fait construire l'actuelle maison des artistes.

C'est en 1858 que vous allez nous quitter pour rejoindre votre empereur. Votre jeune épouse en sera inconsolable. En sa qualité de légataire universelle, elle conservera tout ce patrimoine jusqu'à son décès en 1866. Ses héritiers, puisque votre propre lignée sera éteinte à cette époque, n'auront pas l'âme conservatrice et vont s'empressement de vendre le domaine à sir John Lambert, un Anglais pur sucre, ce qui, je vous le concède, est un sacré affront à votre propre histoire.

Mais le destin se charge parfois de remettre les choses en place. En 1868, Ernest Baroche et le comte de Loynes font l'acquisition de terrains à proximité immédiate de la demeure. Et ils y construisent la sucrerie. Le nez de l'anglais étant très sensible, les odeurs dégagées par cette sucrerie lui sont insupportables et il entame une action en justice pour nuisance. Après quelques années de procédures sans résultat, notre anglais se résigne à revendre le domaine à la sucrerie et va retourner sur son île.

C'est le comte de Loynes qui va occuper la demeure jusqu'en 1882, puis le comte de Niel et son épouse et de 1886 à 1891, des descendants du Maréchal Masséna. L'ombre de l'empereur continue à planer sur le domaine.

A partir de 1892 l'industrie prend le pouvoir et ce sont les directeurs successifs de la sucrerie qui vont l'occuper jusqu'à ce qu'en 1982 les derniers occupants, Monsieur et Madame Franquet ne la quittent, les directeurs de l'entreprise étant désormais logés dans l'actuelle maison des artistes. Transformée en centre de santé et laissée petit à petit à l'abandon, sa destruction semblera programmée. D'autant plus que la sucrerie la mettra en vente en même temps que les 7 hectares devenus inutiles du fait de l'arrêt de la production.

Et là Général Baron, on va passer près du drame. 37 acquéreurs potentiels avec des projets inacceptables, une déchetterie, une usine pharmaceutique, deux cents logements. Mais l'ombre de l'empereur veillait. Le Maire de l'époque, un corse pure souche né à Ocana, petit village proche d'Ajaccio va convaincre en 2006 son conseil municipal de tout racheter pour la commune et de transformer les lieux tels que vous les connaissez aujourd'hui. Roger Paoletti a sauvé cette demeure et ce parc et les a rendus aux villenoyens en y installant l'hôtel de ville.

Avec mon équipe municipale, c'est-à-dire toutes ces citoyennes et ces citoyens présents autour de cette table, nous poursuivons cet ancrage historique et patrimonial en mettant en place des opérations de protection et de mise en valeur tant du bâti que de l'environnement et de la biodiversité. Un mot qui n'existait pas à votre époque car la protection de la nature n'était pas un sujet d'actualité.

Voilà Général Baron ce que l'avenir vous réserve. Ce que vous avez construit résiste au temps et espérons-le, pour de nombreuses années encore. Et pour bien marquer cette volonté de temporalité, nous installerons tout à l'heure une capsule spatio temporelle contenant divers objets de notre époque et des souvenirs de ce fabuleux week-end qui sera à ouvrir lors du tricentenaire de la demeure, soit en 2123.

Roulement de tambour
Citoyenne SILVA
Citoyen KRONENBITTER
Etc...

Après le dernier votant, roulement de tambour

A l'unanimité des conseiller(e)s présent(e)s et représenté(e)s, le parc de la mairie devient officiellement parc du Général Baron Pelet.

Avant de clore ce conseil, je souhaite au nom du Conseil Municipal de Villenoy remercier tout particulièrement l'équipe de la direction de la culture et du patrimoine cheville ouvrière de cette organisation ainsi que l'équipe des services techniques qui par leur dévouement et leur investissement ont rendu possible cette manifestation d'une telle ampleur.

Dénomination du Parc de la Mairie
Délibération N°20/2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOTE DE PRESENTATION

En 2007, la commune a fait l'acquisition de l'ensemble des bâtiments et terrains vendus par la société Téréos dans le cadre de la cessation d'une partie de ses activités.

Divers pôles ont été créés, médical, associatif, petite enfance ainsi qu'une zone artisanale et une maison des cérémonies. La bâtisse principale a été réhabilitée pour devenir l'hôtel de ville avec son parc public de 2 hectares.

Ce parc traditionnellement appelé parc de la Mairie n'a jamais été dénommé officiellement. A l'occasion des festivités du bicentenaire de l'arrivée du Général Baron Pelet à Villenoy, nous proposons au Conseil Municipal d'approuver la dénomination du parc de la Mairie en « Parc du Général Baron Pelet »

Le Conseil est invité à en débattre.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant la nécessité de donner au parc de la Mairie un nom correspondant à son passé historique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de dénommer le parc de la Mairie « **Parc du Général Baron Pelet** »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Je déclare clos ce Conseil Municipal extraordinaire.

Guyslaine SILVA
1^{ère} Adjointe

Secrétaire de Séance



Emmanuel HUDE

Maire de Villenoy

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal Extraordinaire sera publié dans la semaine qui suit la séance en cours et aura été arrêté au commencement de celle-ci. Signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

En application de l'[article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales](#), le présent Procès-verbal sera publié le 12 mai 2023 et pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.